

Rencontre SNES-de Gaudemar

J.P de Gaudemar a entamé une série de rencontres avec les organisations signataires du texte de cadrage. Le SNES a été reçu le 19/06/08.

Calendrier et méthode :

Nous avons demandé des précisions sur la nature du rapport que J.P de Gaudemar doit rendre au ministre mi-juillet. La réponse reste floue : X.Darcos veut pouvoir faire des premières annonces mi-juillet et il s'agirait donc de tracer les grandes lignes de la réforme en donnant un peu de contenu au texte de cadrage et de définir un calendrier de travail pour la suite. Les contraintes sont connues : mise en place de la réforme étalée sur 3 années en commençant par la seconde à la rentrée 2009. Cela impose d'avoir bouclé la structure de la seconde et bien avancer sur les autres niveaux en décembre 2008. Nous avons exprimé nos inquiétudes par rapport ce calendrier précipité, relevé qu'il ne s'écoulerait que 7 à 8 mois entre les décisions prises pour la seconde et leur mise en œuvre et rappelé nos exigences sur la consultation de la profession et sur le fait que le budget ne conditionne pas la volonté de réformer

Sur la méthode, J.P de Gaudemar affirme ne pas avoir de projet préétabli et vouloir travailler à partir de propositions.

Il propose de traiter dans l'ordre les questions suivantes :

- organisation pédagogique (déroulement des études, leurs contenus, leurs finalités)
- Conséquences sur le métier
- Conséquences sur le fonctionnement des établissements. **A ce sujet, il a clairement exprimé que pour lui l'autonomie des établissements n'était pas un objectif en soi, mais un outil pour la réalisation des objectifs qui seront fixés par la réforme.**

Le premier temps est consacré à des rencontres bilatérales, puis à des « tables rondes » pour marquer les étapes. Nous avons insisté sur notre volonté de bien articuler les deux (bilatérales et tables rondes) et sur la nécessité de transparence sur les propositions des uns et des autres et de temps pour la consultation de la profession. Nous avons demandé des précisions sur la place des organisations lycéennes et de parents d'élèves, sur celle des associations de spécialistes. Pour J.P de Gaudemar, les organisations lycéennes feront partie du « premier cercle » uniquement sur certains sujets les concernant directement. Il recevra les associations de parents d'élèves, les associations de spécialistes, les institutions et sociétés savantes dans un deuxième temps, à l'automne.

A notre demande d'un bilan de l'existant qui soit plus équilibré que celui que les différentes déclarations ministérielles ou présidentielles dressent, il a assuré que ce bilan serait intégré dans la réflexion sur les différents thèmes précités.

Tout en affirmant notre accord avec les objectifs de 50% d'une génération diplômé du supérieur et 80% au niveau bac, nous avons rappelé que cela ne pouvait de se faire au détriment des autres. En clair, nous combattons une politique du type « moins d'élèves qui réussissent mieux, c'est plus efficace ». **J.P de Gaudemar a indiqué qu'il pensait nécessaire d'augmenter le vivier en seconde GT.** Il a alors convenu que cela supposait d'interroger l'articulation entre le bloc général-technologique et la voie professionnelle.

Premières questions abordées

Dans un deuxième temps ont été abordées quelques questions :

1) *Organisation structurelle*

Le découpage de la scolarité au lycée en 2 temps : la seconde, puis le cycle première-terminale est-il pertinent et doit-il être conservé ?

Nous avons alors expliqué que le SNES s'opposerait à toute organisation qui avancerait d'une année (en le plaçant en fin de troisième) les choix d'orientation à l'intérieur de l'ensemble général-technologique et notre attachement au maintien d'une seconde GT de détermination. J.P de Gaudemar alors répondit qu'il partageait ce point de vue.

On peut considérer qu'est donc acté le maintien de la structuration du lycée en 2 temps : 2nde GT puis 1^{ère}-Term

2) *Articulation tronc commun- enseignement qui marquent des choix-accompagnement de l'élève.*

Le principe serait de distinguer, tout au long des 3 années, 3 ensembles horaires :

- enseignements obligatoires

Il s'agirait d'enseignements communs, assurant une culture générale et/ou de « fondamentaux »

- enseignements qui marquent des choix

Il s'agirait des enseignements qui permettent de se déterminer pendant la classe de seconde GT, puis de spécialisation progressive durant le cycle 1^{ère}-Term.

- enseignements ou activités destinés à accompagner l'élève

Il s'agirait d'aide, de soutien, d'approfondissement, de travail interdisciplinaire, de travail sur l'orientation, de découverte des métiers, d'espaces d'autonomie pour les élèves.

Sans marquer de désaccord de fond sur le principe de cette distinction entre les différentes activités du lycéen, nous avons rappelé quelques principes incontournables pour le SNES :

- nous n'accepterons pas une diminution de l'horaire-élève de cours au nom de la mise en place d'un accompagnement. La priorité est de donner les moyens, dans le cours, de prévenir et de traiter la difficulté scolaire. Cela signifie qu'il faut prendre en compte la totalité du temps de l'élève (cours+travail personnel) comme référence, et non le seul volume actuel d'heures de cours (l'aide aux devoirs, par exemple, doit être conçue au-delà des heures de cours et non installée par une réduction de l'horaire actuel !). En ce qui concerne les activités non directement liées à l'enseignement, nous avons rappelé qu'il existait d'autres personnels dans les établissements qui remplissaient déjà certaines missions (personnels de vie scolaire, COPsy...)
- nous acceptons de réfléchir à trouver, en seconde, une organisation de la partie « enseignements qui marquent des choix » qui permette à la fois de découvrir la réalité des parcours proposés dans le cycle 1^{ère}-Term, sans enfermer et sans recréer les hiérarchies qui existent actuellement.
- Le fait de définir des objectifs, voire des programmes identiques dans les discipline du groupe « enseignements obligatoires » ne peut conduire à une unification de ces enseignements dans un tronc commun qui concernerait toutes les séries. Le SNES est attaché à la possibilité d'enseignements communs qui se déclinent concrètement de façons différentes en fonction des séries prenant ainsi en compte les autres disciplines de la série et les acquis des élèves et leur rapport à la discipline concernée

Nous avons alors réaffirmé notre exigence de véritables séries technologiques et réfuté toute organisation de la voie générale qui serait tournerait le dos aux principes qui sous-tendent l'existence de séries : équilibres disciplinaires et cohérence des parcours.

L'existence de la voie technologique n'est pas remise en cause, mais, comme pour la voie générale, aucune assurance n'est donnée sur le maintien en l'état des séries existantes.

Etant interrogé sur le pourcentage du temps alloué à chacun des blocs (J.P de Gaudemar évoquant pour la seconde 60% pour le premier bloc, 25% pour le second et 15 % pour le troisième alors que le cycle 1^{ère}-Term pourrait être découpé en 45%-45%-10%), nous répondus que cette question n'avait de pertinence que si l'on connaissait le volume total sur lequel ces pourcentages seraient appliqués !

3) *Modularisation*

Nous avons obtenu peu de précisions sur ce que ce terme recouvrait dans l'esprit de nos interlocuteurs: en tout état de cause, il ne s'agit pas des modules tels qu'ils existent actuellement en seconde.

Cependant, nous avons été interrogés sur la semestrialisation. Après avoir rappelé que cette type d'organisation des enseignements ne pouvait être le modèle de référence, nous avons signalé que, en outre, cette question ne pouvait avoir de réponse unique, que tout dépendait du niveau concerné, de la discipline ou de l'activité concernée, des modalités d'évaluation en fin de semestre...bref qu'il nous fallait plus de précisions sur les intentions réelles...précisions que nous n'avons pas obtenues.

Nous avons insisté sur la nécessité de maintenir le groupe classe qui, à cette étape de la scolarisation est encore d'une grande importance.